

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_098 : CANTEPAU DEMAIN - APPROBATION DU PROGRAMME
D'INTERVENTION ET DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_098 : CANTEPAU DEMAIN - APPROBATION DU PROGRAMME D'INTERVENTION ET DU PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de la politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, a été intégrée aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au dispositif du contrat de ville de l'albigeois 2015-2020.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu ce quartier prioritaire de Cantepau au titre de quartier d'intérêt régional dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'études préalables permettant de dresser un état des lieux complet du quartier et de définir un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

A partir des diagnostics réalisés et des enjeux partagés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi ont travaillé conjointement avec le bailleur social, Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain global de mutation durable du quartier.

Cette démarche de projet a été menée :

- en collaborant étroitement avec les services de l'Etat, l'ANRU et Action logement,
- en impliquant les partenaires institutionnels (Conseil départemental du Tarn, Conseil Régional d'Occitanie, Caisse des dépôts) et présents sur le quartier (CCI du Tarn, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn, Caisse Familiale du Tarn)
- en associant les habitants et les acteurs du quartier selon différentes modalités : ateliers publics (restitution en janvier 2018 des études du protocole, co-construction de l'aménagement du square Augereau avec chantier d'insertion,..), marche exploratoire avec les femmes, ateliers de réalité virtuelle avec des jeunes du quartier, organisation de permanences, présentation du projet en conseil citoyen et en conseil de quartier, exposition itinérante dans les équipements du quartier et dernièrement diverses actions d'information et de participation pendant « le printemps des cultures »,...

Sur la base d'un dossier compilant tous les éléments de diagnostic et objectifs projetés sur le quartier, le comité d'engagement de l'ANRU a examiné le 23 avril 2018 et le 10 décembre 2018 le projet ainsi défini. Il a validé d'une part les grandes orientations et déclinaisons opérationnelles du projet, et d'autre part une enveloppe de concours financier de l'ANRU à hauteur de 14,3 Millions € HT, dont

10,9M€ de subventions et 3,4 M € de prêts, pour un investissement total inscrit dans la Convention estimé à 45,2 Millions € HT.

Pour garantir sa faisabilité et respecter l'enveloppe financière impartie, le projet de renouvellement urbain de Cantepau a fait l'objet :

- d'arbitrages sur le programme de réalisation tant sur le volet logement que sur les volets aménagements, équipements, et ingénierie ;
- d'une mobilisation des partenaires institutionnels avec l'apport des concours financiers complémentaires.

Porteur du projet pour le territoire et maître d'ouvrage de plusieurs opérations avec la Ville d'Albi et Tarn Habitat, la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation pluriannuelle du projet « Cantepau demain » 2019-2025 s'élève à 4, 426Millions € HT.

Les principaux objectifs opérationnels à réaliser d'ici fin 2025 sont les suivants :

> sur le quartier

- démolition de 172 logements (6 immeubles concernés et 152 ménages environ à reloger),
- réhabilitation de 140 logements au label BBC rénovation (réhabilitation de 43 logements supplémentaires non financés par l'ANRU),
- résidentialisation de 253 logements,
- intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance,
- requalification du square Bonaparte et reconversion des locaux en rez de dalle,
- création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers...

> hors du quartier

- reconstruction de 138 logements sur la Ville d'Albi financés par l'ANRU sur 4 sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements), Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (18 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU),
- relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la Conférence Intercommunale du Logement à l'échelle de l'agglomération, dans un objectif de réduire la concentration des fragilités sur le territoire et d'enrayer la paupérisation croissante des quartiers prioritaires.

Le projet « Cantepau Demain » et ses objectifs opérationnels ont été validés par le comité de pilotage partenarial du 8 avril 2019, co-présidé par la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, maire d'Albi et par le préfet du Tarn, délégué territorial de l'ANRU qui réunit les partenaires et acteurs du quartier dont notamment les représentants du conseil citoyen.

L'ensemble du programme d'intervention et des objectifs opérationnels, ainsi que les orientations prospectives à long terme sur le quartier, sont retranscrits dans le projet de Convention pluriannuelle qui engagera les nombreux partenaires du projet à horizon 2025. Ce document est annexé à la présente délibération.

Il est proposé :

- d'approuver ce projet ambitieux proposant des interventions structurantes pour le quartier de Cantepau et une diversification de l'offre de logements sociaux sur la commune,
- d'autoriser Mme la présidente à signer la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'albigeois 2015-2020,

VU le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau signé le 31 août 2016,

VU le projet partenarial et pluriannuel 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire de Cantepau,

VU le projet de convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 4 juin 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 2 abstention(s)

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE :

- le projet partenarial et pluriannuel 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau pour un investissement total inscrit dans la Convention estimé à 45,2 Millions € HT,
- la participation financière de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois à la réalisation pluriannuelle du projet « Cantepau demain » 2019-2025 dont le montant total HT est estimé à 4, 426 Millions € HT,
- le projet de Convention pluriannuelle 2019-2025 qui engage l'ensemble des partenaires du projet pour le renouvellement du quartier de Cantepau.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour la réalisation du projet et ce jusqu'à son complet achèvement.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL